

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Travaux parking église

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de travaux parking église il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le stationnement sera interdit sur le parking de l'Eglise Saint Just sur 3 places de stationnement

Du jeudi 2 novembre 2023 au 10 novembre 2023.

Article N° 2: Une signalisation réglementaire posée par l'entreprise SJE informera les usagers.

ARTICLE N°3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.
- Société SJE

ARBOIS, le 27 octobre 2023



Mme La Maire

Valérie DEPIERRE